

Prendre rendez-vous : CC Station des Rousses

Fort des Rousses
rue du sergent-chef Benoit-Lizon, BP 14
39220 LES ROUSSES
Secrétariat, tél : 03 84 60 52 60

PNR Haut-Jura

29, le Village
39310 LAJOUX
Mme Muriel VERCEZ
chargée de mission architecture
tél : 03 84 34 12 48
www.parc-haut-jura.fr

CAUE du Jura

151, rue Regard
39000 LONS le SAUNIER
Mme Florence CLEMENT
architecte conseiller
tél : 03 84 24 30 36
www.caue39.fr

DES RESSOURCES

Pour approfondir et élargir sa réflexion

PAYSAGE

FFP

Fédération Française du Paysage
www.f-f-p.org
Paysagistes-concepteurs

UNEP

Union Nationale des Entrepreneurs
du Paysage
www.lesentreprisesdupaysage.fr

Professionnels de
l'aménagement extérieur

ENVIRONNEMENT

CPIE du Haut-Jura

Centre Permanent d'Initiatives pour
l'Environnement du Haut Jura
www.cpie-haut-jura.org

Biodiversité, Ecogestes...

Refuges LPO

Ligue de protection des oiseaux
www.refuges.lpo.fr

Accueillir la biodiversité
Jardins écologiques

SAVOIRS FAIRE

FFPPS

Fédération française des
professionnels de la pierre sèche
www.professionnels-pierre-seche.com

Construire en pierre sèche

BIBLIOGRAPHIE

Centre de ressources documentaire - CAUE 39

www.ressources-caue.fr

Observatoire des CAUE

www.caue-observatoire.fr

Des références de projets d'aménagements publics et privés

Aménagements extérieurs :

Editions du CAUE du Jura en libre téléchargement :

- Un jardin comment faire ?
- Une clôture comment faire ?
- Arbres et arbustes, comment choisir ?
- Mon jardin dans le paysage
- Aménager les espaces en pente

- Jardins d'agréments en Haut-Jura- Haies et limites
séparatives, réfléchir ses plantations. Editions du PNRHJ
- Mémento : Murs en pierre sèche - Comprendre et
restaurer, 2015. Editions du PNRHJ

Architecture & patrimoine

- Guide technique : Chalets d'alpage - Domaine pastoral
Massif du Jura, édition Parc naturel régional du Haut-Jura,
CAUE du Jura, 2007

- Construire avec les ressources naturelles du Massif du
Jura, FORESTIER (Marc), édition FAVRE, 2015

- Guide Patrimoine : Hautes-Combes – Station aux 4
villages, 2014. Editions du PNR du Haut-Jura

- Guides techniques, Editions du PNR du Haut-Jura :
- Tavillons d'épicéa du Haut Jura, réédition 2008
- Enduits et peintures à la chaux du Haut Jura, 2006

- Plaquette, Editions du PNR du Haut-Jura : Enduits et
peintures à la chaux dans le Parc Naturel du Haut Jura –
Nuances et textures

- L'habitat rural des Hautes Combes, pour la mise en valeur
et la rénovation, 1996. Editions du PNR du Haut-Jura.

Une montagne à vivre



AMÉNAGER SA PARCELLE DANS LE HAUT-JURA

Communauté de Communes STATION DES ROUSSES



LE 30 MARS 2019

Espace des Mondes
Polaires
Paul-Émile Victor

- PRÉMANON -

Lamoura - Maison traditionnelle dans son paysage

CONSEIL EN ARCHITECTURE À DESTINATION DU PARTICULIER

Le Parc naturel régional du Haut-Jura, le Conseil
d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura
(CAUE 39) et la Communauté de Communes de la Station
des Rousses s'associent pour proposer des permanences
de conseil architectural et paysager à destination des
particuliers.

Ces conseils sur site ont lieu sur rendez-vous auprès de la
Communauté de Communes de la station des Rousses.

L'atelier collectif complète cette action.

Architectes, paysagiste, paysagiste-pépinieriste et
environnementaliste se réunissent pour vous apporter
des conseils personnalisés pour concevoir ou transformer

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

14h : ACCUEIL

- > Introduction de la journée
- > Tour de table

14h45 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- > Aménager son jardin dans le Haut-Jura

16h00 : ATELIERS

- > Conseil aux particuliers par groupes sur leurs projets
individuels.

18h00 - FIN DE LA JOURNÉE

vosre parcelle : abords, clôtures, jardin...

Chacun, en réalisant son projet d'aménagement, participe
et fait évoluer le paysage commun.

Les caractéristiques climatiques, physiques et culturelles
du Haut-Jura ont façonné un paysage agricole épuré à
l'identité très forte où les massifs forestiers dominent
les prairies et pâtures largement ouvertes. Ce paysage
minimaliste doit maintenant dialoguer avec des jardins
d'agrément individuels.

C'est pourquoi, il est important de réfléchir à la relation
entre ces différents espaces pour tisser un nouveau
paysage de qualité, attractif et propre au Haut-Jura.

LA TABLE DOCUMENTAIRE

- > Mise à disposition de documentation thématique
consultable sur place durant la demi-journée.

LES INTERVENANTS

- > Florence CLEMENT (CAUE 39), Olivier FRANCOIS
(paysagiste-pépinieriste), Sophie LHEUREUX (CAUE 39),
Muriel VERCEZ (PNR Haut-Jura), Anne-sophie VINCENT
(PNR Haut-Jura).

Une montagne à vivre



ÉTAPES DU PROJET

UNE RÉFLEXION GLOBALE POUR UN PROJET COHÉRENT

La réalisation de sa maison et de ses abords est un projet de vie important qui mérite d'être réfléchi comme un projet d'ensemble. La prise en compte du site, savoir lire le contexte permet de s'intégrer au paysage environnant. La relation au bâti est également essentielle dans le projet et peut déterminer l'implantation du bâti ou orienter fortement l'aménagement des abords. La définition d'un programme permet de définir les besoins, les objectifs et les moyens de mise en œuvre de son projet. Enfin, le développement et l'entretien du jardin, son aspect dans le temps sont des éléments à prendre en compte lors de sa conception.

ETAT DES LIEUX

IDENTIFIER LES SPÉCIFICITÉS DE SA PARCELLE

Les grands principes d'aménagement dépendent étroitement de la localisation du projet. L'observation du site permet de bien comprendre les logiques et les pratiques qui l'ont produit et de respecter ses caractéristiques.

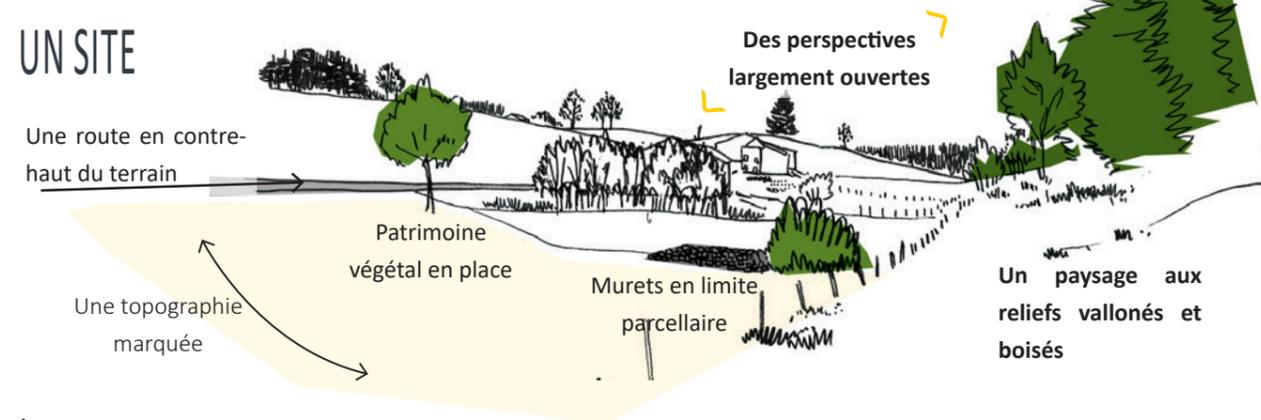
L'état des lieux permet d'identifier ces structures et témoins particuliers (structures de paysage, orientation, vues...). Il donne également des informations plus « techniques » qui orienteront le dessin du jardin (topographie, hydrographie, composition du sol, exposition aux vents...). Il définira les éléments qui peuvent être conservés dans un souci d'intégration, mais également d'économies.

CONCEPTION DU PROJET

LIER LE JARDIN À LA MAISON ET À SON PAYSAGE

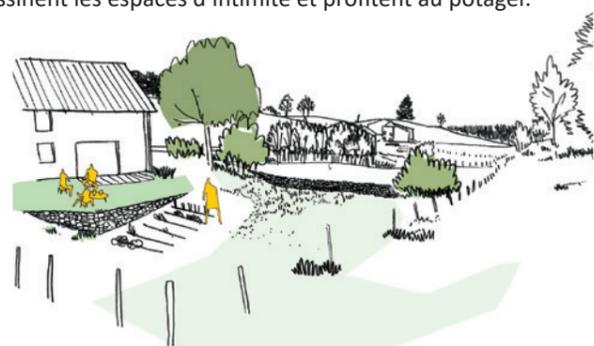
Jardin et maison forment un ensemble. Le jardin peut être défini comme une pièce extérieure et a une relation particulière avec le bâti. Cette relation doit se construire en terme d'ambiances, de vues sur le paysage, mais également veiller à ne pas produire de désagréments (ombre, empêcher l'évolution du bâti...). Il participe à la composition du paysage ambiant et doit s'intégrer et se connecter à lui : en continuant des trames végétales, en choisissant des essences végétales, des techniques et des matériaux locaux.

UN SITE



À CHAQUE PROGRAMME SON PROJET

1 Un jardin ouvert sur son paysage, pierre sèche et végétal dessinent les espaces d'intimité et profitent au potager.



2 Un accès à la route en clôtures végétales libres, une plantation en verger dans la pente accédant aux espaces de vie du jardin.

LIMITES DU JARDIN

DÉLIMITATION ET CLÔTURES DE SA PARCELLE

La clôture délimite à la fois l'espace privé et protège des intrusions animales. En fonction de son usage, elle peut se matérialiser de manière très variée lorsque celle-ci s'avère nécessaire (clôtures végétales continues, discontinues ; clôture agricole, en pierre sèche...). En limite de parcelle, c'est elle qui a la plus forte relation avec le paysage environnant. Elle constitue ainsi un garant d'intimité, mais sa mise en place ne doit pas extraire le jardin du paysage commun.



Muret en pierre sèche et masques végétaux



Barrière légère en bois

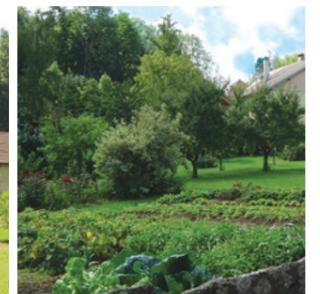
PLANTATIONS

STRUCTURER SON JARDIN PAR LE VÉGÉTAL

Le végétal structure le jardin. Il définit les espaces ouverts, fermés et propose différents types de vues et d'usages (détente, jeux, potager...) grâce à sa diversité de tailles, de feuillages, de couleurs. En s'accrochant aux structures environnantes, il est un des piliers d'intégration dans le grand paysage. Architecture vivante du jardin, il doit être adapté au climat et au sol pour garantir sa pérennité. Sa croissance permanente implique de réfléchir à sa gestion et d'anticiper son évolution à l'échelle de son projet.



Un jardin entre espace ouvert et lisière forestière



Potager dans une ambiance intimiste forestière

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

La construction ou la transformation d'une clôture doit faire l'objet d'une déclaration préalable à déposer en mairie.

Le projet doit respecter les prescriptions du règlement du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Si le projet se situe dans un lotissement, il devra respecter le règlement qui précise, entre autre, la nature et la couleur des matériaux, la hauteur maximale, etc.

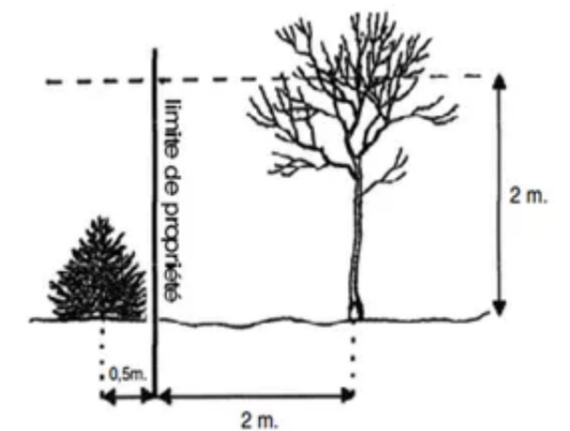
La demande de permis de construire d'une construction neuve comprendra les éléments relatifs au projet de clôture.

Pour les haies, les distances de plantation sont imposées par le code civil.

Toute plantation d'arbre, arbustes ou haies de plus de 2 m de haut doit être distante de 2 m des limites séparatives.

Si la hauteur de la plantation est inférieure à 2 m, la distance minimale est de 0,5 m.

Des règlements locaux plus stricts peuvent exister.



AMÉNAGER SA PARCELLE

Une montagne *à vivre*



39 Jura
ca.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**STATION DES
ROUSSES**
HAUT-JURA

RÉGION
BOURGOGNE
FRANÇHE
COMTE